


## L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société



### **AXE 2 : Différences sectorielles et recompositions territoriales dans l'ESS confrontée aux nouvelles régulations et à l'injonction à innover**

#### **Atelier 2.2 Institutions et territoires**

► **Titre de la communication :**

Le Centre Social, outil communautaire d'innovation sociale dans les territoires ruraux

► **Acronyme :**

[CSTRI]

► **Auteurs :**

- Emmanuel BIOTEAU  
(ESO-Angers UMR CNRS 6590 Espaces et Sociétés)

- Jérôme PRUGNEAU  
(ESO-Angers UMR CNRS 6590 Espaces et Sociétés)

## **Le centre social, outil communautaire d'innovation sociale dans les territoires ruraux.**

Emmanuel Bioteau & Jérôme Prugneau, Université d'Angers.

### **Résumé.**

Les centres sociaux se conçoivent comme des outils communautaires de réponse aux besoins des habitants et de coordination de projets sociaux en faveur du territoire et de ses habitants. La question de leur capacité à innover est abordée à travers le filtre de ce qui fait, ou peut faire, communauté. Nous démontrons par ce travail que les centres sociaux véhiculent des innovations sociales de proximité. Ils jouent parfois un rôle catalyseur d'initiatives. Dans d'autres cas leurs modalités de réponse aux besoins socioéconomiques ou socioculturels constatés dans leur territoire sont elles-mêmes innovantes. Enfin, les centres sociaux produisent fréquemment des innovations à la marge de leur activité principale ; ils sont moins visibles par leurs innovations que par leurs actions au quotidien au profit de leur communauté.

**Mots-clés.** Communauté / Centre social / Innovation sociale / Territorialités / Transaction

Les centres sociaux intercommunaux des territoires ruraux disposant d'un agrément CAF<sup>1</sup>, tout comme leurs territoires, sont actuellement triplement en tension, en raison de :

- la périurbanisation lointaine qui induit de nouveaux modes d'habiter et de nouveaux comportements,
- la crise économique et financière ainsi que le relatif éloignement des principaux pôles d'emplois de la région des Pays-de-la-Loire, qui fragilisent ces territoires et leurs habitants,
- la persistance de problématiques sociales rurales antérieures : pauvreté persistante des familles de manouvriers et d'ouvriers agricoles, isolement des populations âgées vieillissantes, offre réduite d'activités pour les plus jeunes...

---

1 Rappelons que l'agrément CAF suppose l'engagement d'une convention de territoire entre le Centre Social, la CAF, et les collectivités territoriales d'exercice du Centre Social : une commune, une association de communes ou une intercommunalité.

Il ne s'agit pas ici d'étudier les implications des évolutions des territoires ruraux sur l'action des centres sociaux. L'objectif que nous poursuivons consiste à analyser les modalités d'adaptation de ces derniers aux nouveaux besoins de leurs populations. Les centres sociaux sont porteurs d'une action communautaire. Cette action, déclinée en de multiples projets, est-elle conçue aux bénéfices des territoires ruraux ?

Nous proposons par ce texte un regard nouveau, un regard de géographes, sur l'innovation sociale communautaire dans les territoires ruraux. La géographie en tant que discipline s'est peu intéressée aux centres sociaux, à part quelques études locales [Dauphin, Legat, 2011]. L'approche par les territoires est somme toute assez récente [Mairie Conseils Caisse des Dépôts, 2009, 2011]. Les espaces ruraux ne sont pas homogènes ; ils ne forment pas un « milieu » uniforme. L'apport innovant des centres sociaux repose sur leur capacité à concevoir, chacun dans le territoire pour lequel il est conventionné, des pratiques et des objets aptes à répondre au mieux – en théorie tout au moins – aux besoins du territoire et de ses habitants.

## **Partie 1. Posture, Méthode, Outils.**

Etymologiquement, l'innovation renvoie à l'apport d'une nouveauté, à l'impulsion d'une action nouvelle dans le but de modifier une procédure. Nous considérerons à l'instar de Adams et Hess que « l'innovation sociale représente une idée très simple : par rapport aux capacités des systèmes existants, l'action sociale innovante permet de dégager un surcroît de valeur sociale » [2010].

### **1.1. Innovation sociale, comment la définir ? ...et quelle utilité pour notre approche ?**

Dans le prolongement des travaux du CRISES, nous devons envisager deux caractéristiques de l'innovation sociale :

1. L'innovation sociale ne se limite pas aux champs du social et du développement économique. Ainsi, suivant Lévesque et Lajeunesse-Crevier [2005] et Camil Bouchard [1999], l'innovation sociale se définit comme « toute nouvelle approche, pratique, ou intervention », ou encore « tout nouveau produit » élaborés dans l'objectif d' « améliorer une situation ou solutionner un problème social, ou socio-économique ». Enfin, une innovation doit trouver un écho auprès des institutions, des organisations, des

communautés...

2. Si l'innovation consiste en l'apport de nouveauté, toute procédure nouvelle n'est pas nécessairement innovante ; il faut pour cela que le fait nouveau engendre un changement radical par rapport à la situation antérieure. L'innovation sociale doit ainsi permettre d'appréhender différemment des situations sociales contraignantes non résolues dans le temps long. Elle peut aussi consister en un changement de rythme des transformations sociales.

Ajoutons une troisième précision, prolongement d'une réflexion posée dans le Rapport du CESER des Pays-de-la-Loire sur l'Economie Sociale et Solidaire [2012] :

3. Il est important « de ne pas limiter l'innovation aux innovations de rupture (c'est-à-dire à celles qui entraînent une véritable révolution et des changements majeurs) mais bien de prendre aussi en considération toutes les innovations incrémentales comme les innovations modestes, graduelles et continues qui apportent des améliorations constantes ».

Cette troisième remarque semble contredire la seconde. Les deux vont pourtant de pair ; il s'agit par cette ultime réflexion de considérer l'ensemble des nouvelles ressources, des nouvelles compétences et des idées construites dans le temps long comme étant des éléments facteurs d'innovations. Il est un temps de la rupture qui se nourrit d'une construction temporellement plus longue.

Nous retiendrons :

**Encart 1. Définir l'innovation sociale. Une proposition.**

« Une innovation sociale se définit par son caractère novateur ou hors normes et par l'objectif général qu'elle poursuit soit celui de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités. Elle se caractérise tout autant par un processus de mise en oeuvre impliquant une coopération entre une diversité d'acteurs que par les résultats obtenus, immatériels ou tangibles. À plus long terme, les innovations peuvent avoir une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors sources de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement. »

Julie Cloutier [2003]

Cahier du *CRISES* Collection Études théoriques – no ET0314 « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? »

En ce sens, l'innovation sociale est à la fois un processus et un projet collectif. Nous estimons à l'instar de Moulaert et Nussbaumer [2009] que sa mise en oeuvre a des effets

d'entraînement, tout autant sur l'économie et la société environnantes que sur les collectivités territoriales au sein desquelles elle se déploie. Ainsi « pour qu'une idée nouvelle devienne sociale, au sens wébérien du terme, il faut qu'elle soit partagée, reconnue ou qu'elle fasse sens pour autrui » [Fontan, 2011, p. 21]. Ce qui se traduit de façon synthétique par le tableau suivant :

**Tableau 1. Les quatre étapes de socialisation du projet d'innovation\*** [selon Fontan, 2011, p. 23].

Quatre étapes / quatre publics	Différents processus
1. Les innovateurs	Personnes directement intéressées par la nouveauté
2. Les adeptes précoces	Personnes sensibles à la nouveauté, rejoignent très vite le premier groupe, participent au mouvement
3. La majorité de la population	Majorité précoce : rejoint assez vite l'innovation
	Majorité tardive : plutôt passive
4. Les réfractaires	Devenus marginaux, ils se doivent au final de suivre la tendance générale une fois celle-ci ancrée dans la population

\*: en lien avec les trois temps de l'incubation que sont (1) le développement, (2) la maturation, (3) la mise en obsolescence (perte de sens économique et/ou social) du projet

Notre approche pose la problématique du rôle et de la capacité des centres sociaux (CS) à produire des innovations sociales. En ce sens il s'agit bien dans le prolongement du Tableau 1 de chercher à comprendre si les CS appartiennent à la catégorie 1 (des innovateurs) ou sont un vecteur d'accroissement de la participation des habitants de leur territoire à l'innovation (auquel cas ils sont un véhicule entre les 4 catégories) ou s'ils sont les deux à la fois. Nous retiendrons en hypothèse de départ que leur mode d'organisation, la récurrence du caractère participatif induite par leurs statuts, et la petite taille de la plupart de ces structures leur offrent une forte capacité d'adaptation. Généralement, les CS montrent des facultés à se développer dans des environnements jugés difficiles car insuffisamment peuplés ou dotés de moyens [Vieille, 2008]. Ces caractéristiques sont autant d'éléments facilitateurs pour faire émerger les innovations sociales. Mais cette émergence se produit-elle ?

## **1.2. Communauté ... ou ce qui fait communauté.**

Dans ce travail, nous considérons les centres sociaux des territoires ruraux comme des organismes communautaires potentiellement porteurs d'innovation sociale pour ces territoires et leurs habitants, comme le CRISES le pose dès le résumé de son étude sur

les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de 2010 : « Il importe donc de penser l'économie sociale et l'action communautaire comme des moyens pour accroître la capacité d'agir des collectivités locales, comme des bases pour le lancement et l'incubation d'initiatives et comme des composantes d'un capital socioterritorial pouvant être valorisées [...] » La dimension d'innovation repose sur l'interaction entre des individus et « une organisation capable de mobiliser des ressources financières et humaines pour produire des biens ou des services » [Levesque, 2008].

Ce qui fait communauté pour des individus présents dans un espace donné, c'est le fait d'avoir quelque chose en commun qui va à la fois instituer un groupe et le distinguer d'autres groupes, ce que Panelli et Welch [2005] définissent comme « singularité », conférant homogénéité et unité à la communauté. Les communautés rurales se construisent donc à travers un double mouvement [Del Casino, 2009] : la mise en œuvre de pratiques exclusives s'accompagne d'un travail de définition de qui appartient à la communauté puisque la présence de quelqu'un sur le territoire d'une communauté n'induit pas l'appartenance à celle-ci (Lee et Newby proposent d'ailleurs le terme « locality » et non « community » pour évoquer les individus qui cohabitent en un même lieu). Dans son étude aux îles Shetland, Cohen montre que l'appartenance à une communauté rurale repose sur l'insertion dans des réseaux familiaux, de voisinage, amicaux, liés au travail ou aux croyances et renvoie à une référence identitaire.

Néanmoins, l'unicité apparente, -et revendiquée-, de la communauté ne peut pas gommer les différences entre ses membres, ce qui conduit Young [1990] à définir la forme idéalisée de communauté comme « un rêve compréhensible mais politiquement problématique » La communauté n'est pas un objet figé construit par des individus dotés d'une identité commune (« common being ») mais la mise en commun temporaire d'individus cherchant une forme de sécurisation collective face à leur expérience individuelle du monde (« being-in-common ») [Nancy, 1986 ; Rose, 1997 ; Secomb, 2000 ; Donovan, 2002]. Cela rejoint la notion de la communauté comme lieu de sens et comme ressource mise en évidence par Cohen, mais aussi l'idée que la communauté est le lieu d'élaboration, d'expression et de confrontation du capital social [Putnam, 2000].

Dans leur enquête sur la communauté rurale de Newstead, en Australie, Panelli et Welch [2005] montrent l'existence de lieux d'interaction potentielle, que les individus investissent lorsqu'ils souhaitent mettre en pratique leur appartenance à la communauté. Cela suggère que ce qui fait communauté sur un territoire, ce sont les engagements sociaux individuels

qui, depuis l'intérieur de la communauté, tissent les projets collectifs.

### **1.3. Les centres sociaux, outils communautaires d'innovation sociale.**

Pour rappel, nous postulons dans ce travail que les centres sociaux sis dans les territoires ruraux présentent par leurs structurations et par leurs projets les conditions d'émergence d'innovations sociales. Nous suivons en ce sens une démarche hypothético-déductive classique, basée sur :

- des diagnostics territoriaux, de façon à mieux connaître et comprendre les territoires d'action de ces centres sociaux,
- des enquêtes par entretiens auprès des principaux acteurs de l'accompagnement social dans ces territoires (assistance santé, aides aux familles, insertion par l'activité économique, accompagnement vers l'emploi, formations...) ainsi que d'acteurs des secteurs culturel et socioculturel,
- ces enquêtes sont renforcées par des entretiens ouverts avec élus et habitants<sup>2</sup> de façon à mieux connaître leurs représentations des territoires et de leurs dynamiques, et celles des centres sociaux en tant qu'outils potentiels du développement social territorial,
- et des pratiques intensives de terrain.

Cette méthode pour appréhender les centres sociaux n'est pas en soi novatrice. Nous portons deux regards conjoints : l'un sur les fonctions des centres sociaux, l'autre sur leurs actions dans les territoires et pour leurs habitants. En cela nous faisons notre la posture proposée par M.J. Bouchard : « Deux écoles de pensée peuvent être distinguées l'une de l'autre. L'une est basée sur une perspective fonctionnelle, par laquelle les innovations sociales sont perçues comme des solutions créatives à des problèmes sociaux. L'autre voit dans les innovations sociales des actions dont le but est de transformer les relations sociales qui sont à la racine des problèmes sociaux. Les deux approches peuvent être mobilisées pour construire un canevas analytique pour l'étude de l'économie sociale » [Bouchard, 2011-b, p. 48]<sup>3</sup>. C'est pourquoi, aussi, nous considérons les centres sociaux

---

2 Volontairement nous refusons l'entrée par les usagers, considérant à l'instar de la FCSF que l'ensemble des habitants d'un territoire sont les usagers potentiels d'un centre social. Le rôle de ce dernier est de répondre à toutes demandes.

3 "Two schools of thought can be distinguished from one another. One is based on a functional perspective, where social innovations are perceived as creative solutions to social problems. Another sees social innovations as actions that aim at transforming the social relationships that are at the roots of the social problems. Both approaches can be mobilized to build an analytical framework to study the social

dans leur globalité, à savoir à la fois en tant que :

- institutions de l'économie sociale et solidaire, à statuts associatifs,
- faisant l'objet de représentations multiples, et variées,
- porteurs de valeurs (en France ces valeurs sont définies par la Charte des Centres Sociaux de la FCSF),
- projets : ils sont un lieu de rencontre certes, mais leurs actions font l'objet d'une contractualisation au travers de l'agrément renouvelable tous les 4 ans,
- territoires, car ils sont agréés par les Caisses d'Allocations Familiales pour oeuvrer dans un périmètre précis.

Cette question de la territorialité est au coeur de notre démarche analytique. Les centres sociaux seraient ainsi des « espaces projets ». Ou plutôt : leurs territoires sont des territoires de projet.

L'émergence de l'intercommunalité en France produit un nouvel échelon communautaire par décision politique. Les CS que nous étudions sont tous trois des CS intercommunaux. Dans le cas de nos terrains, cela interroge donc la capacité des CS à définir la bonne échelle pour innover, et pour « faire avec » une superposition des communautés entre niveau communal (voire infracommunal), intercommunal et au-delà. Il est donc utile de questionner la manière par laquelle les individus mobilisent l'ici face à l'ailleurs lorsqu'ils évoquent leur propre identité d'habitants de l'espace rural et de citoyens.

L'approche par les communautés permet de rendre compte dans l'espace de dynamiques aspatiales comme le sont l'ensemble des transactions entre groupes et/ou individus. A titre d'exemples, citons des actions d'aide aux devoirs scolaires, des visites à domicile chez des personnes âgées isolées,... Par le CS, outil communautaire, se développent des formes de don qui n'auraient peut-être pas lieu en-dehors du CS. Le don n'est pas ici financier, il est en revanche affectif, symbolique, de temps,...

Ces exemples de transactions ne sont pas innovants par eux-mêmes. Ce qui en revanche est porteur de nouveauté, et induit une rupture, est le caractère territorialisé, dans la communauté, de ces actions. En tant que « communautés », les mécanismes à l'oeuvre sont mus par le sentiment d'appartenance : un même don pourrait-il se produire au-delà des limites du territoire d'action du CS ? Pour certains bénévoles oui, pour d'autres non. Et pour ces derniers le plus souvent, c'est la sollicitation directe par le CS qui est à l'origine



de leur engagement.

La réelle nouveauté dans ces exemples réside dans le fait que, dans nos trois terrains, aucune de ces actions n'est portée officiellement par les CS : elles sont toutes proposées par des associations partenaires des CS. C'est là un second aspect de ce qui fait communauté : sa polynucléarité et son caractère multiniveaux. A chaque niveau d'échelle on est du dedans ou du dehors : de l'échelon communal à l'intercommunal ici...

Certains CS jouent de ces échelles pour tantôt s'afficher en tant que promoteurs d'une action sociale (innovante ou non), tantôt s'effacer localement derrière d'autres pour mieux « faire communauté » à un autre échelon : le plus souvent à l'échelon intercommunal. Ce sont ces transactions que nous allons à présent aborder : elles sont les fruits d'une alchimie sensible, sans cesse redéfinie et rediscutée.

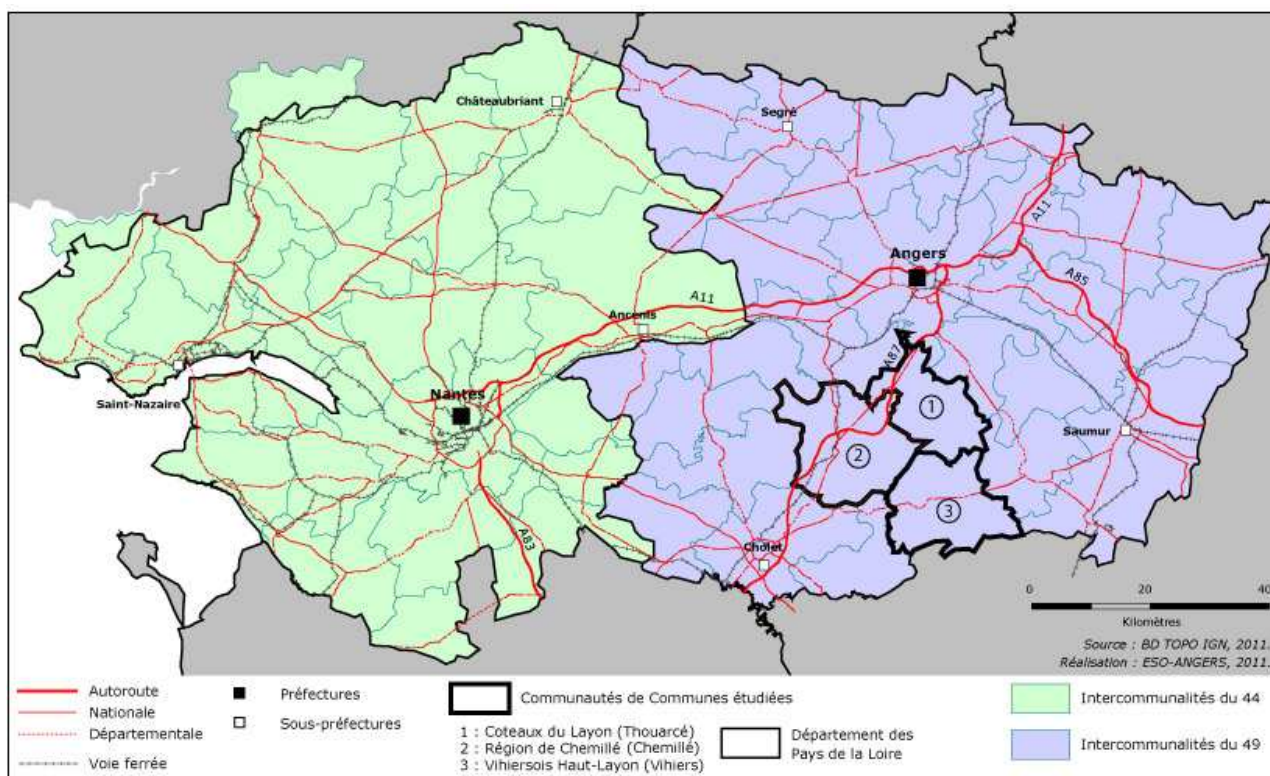
## **Partie 2. Transactions et innovations sociales à l'échelle intercommunale.**

Ces transactions, nous proposons de les étudier à partir des exemples de trois centres sociaux situés au coeur du triangle constitué par les villes et les agglomérations de : Angers, Cholet et Saumur en Maine-et-Loire : les CS du Chemillois (Chemillé), des Coteaux du Layon (Thouarcé) et du Vihiersois (Vihiers). Tous trois sont des CS intercommunaux. Chacun est agréé pour un territoire correspondant au territoire d'une communauté de communes.

### **2.1. Trois territoires ruraux en métamorphose.**

Les trois centres sociaux retenus pour cette étude forment par leurs territoires respectifs un continuum spatial à dominante rurale (Carte 1). Aucune commune n'y regroupe plus de 10.000 habitants. Mais comme bien d'autres territoires ruraux français [Sencébé et Lépicié, 2007], ces territoires connaissent de profondes transformations.

#### **Carte 1. Eléments de localisation.**



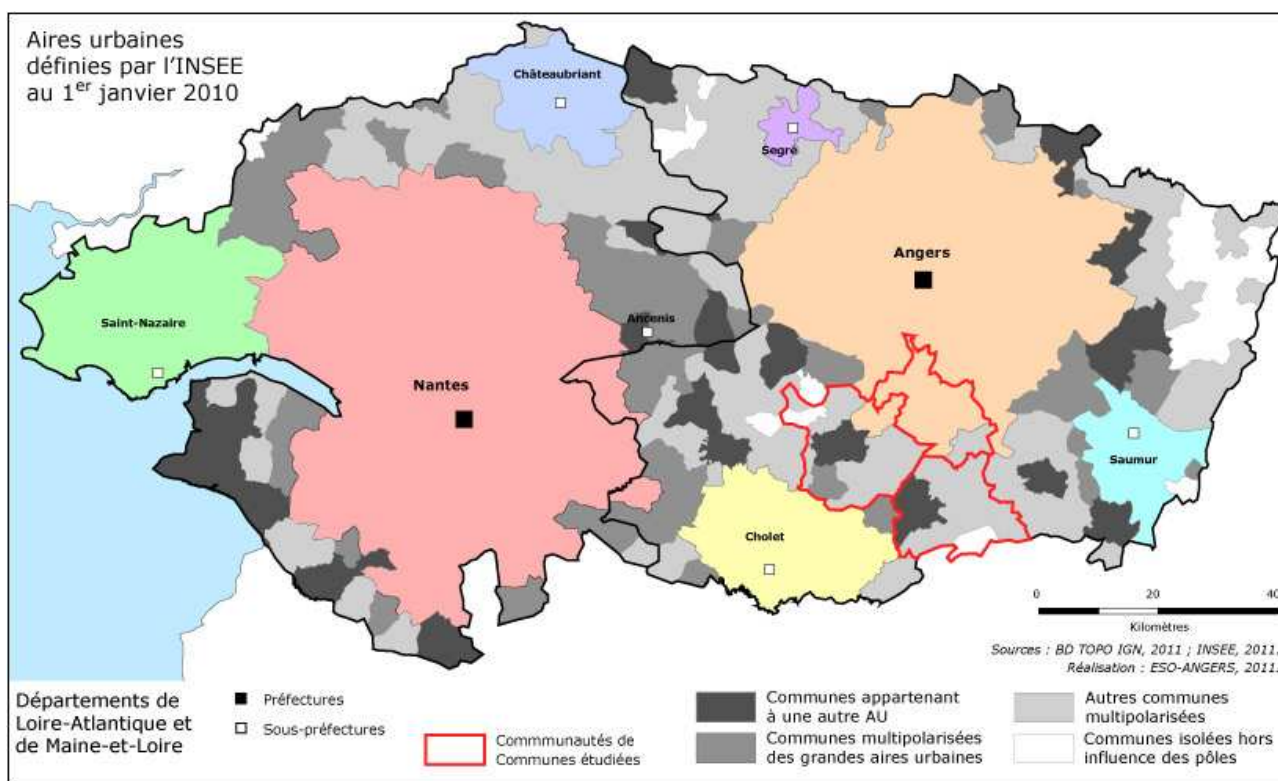
Les territoires de la Région de Chemillé et du Layon disposent d'un accès autoroutier sur l'axe Angers-Cholet. Celui du Vihiersois n'est accessible que par des axes routiers départementaux : axes de Cholet à Saumur et de Brissac-Quincé (proche d'Angers) à Vihiers. Ce dernier axe dessert aussi l'est de la C.C. des Coteaux du Layon. Si elles ne l'expliquent pas totalement, ces problématiques d'accessibilité routière sont au cœur du changement de ces trois territoires. Elles participent à leur métamorphose.

L'accessibilité facilitée de certaines communes les place dans l'orbite périurbaine des principales agglomérations voisines, ainsi que dans leurs aires d'influences (Carte 2). Le changement résulte pour celles-ci de l'adaptation du « village » aux nouveaux venus, et à de nouveaux usages, plus empreints de modes de vie urbains. Pour d'autres, distantes des principaux axes de communication, le changement réside au contraire dans le risque de l'éloignement, et dans la nécessité de lutter pour le maintien de services en milieu rural : les écoles comme l'ensemble des relais d'aide sociale, de pratiques sportives et culturelles, et les commerces.

Ces situations ne sont pas hermétiques l'une à l'autre, ce qui révèle un paradoxe et conduit à lire dans ces changements une « métamorphose » des territoires au sens proposé par Dibié [2006]. Cette métamorphose résulte de la conjonction des deux phénomènes d'attractivité résidentielle et d'éloignement... Elle est identifiable tout autant à

l'échelle des intercommunalités et à l'intérieur des communes entre des habitants qui ont les moyens de leur mobilité et les autres.

**Carte 2. ...un « entre-deux » des aires urbaines d'Angers et de Cholet.**



La métamorphose réside donc dans ce que Chapuis définit comme la « citadinisation des campagnes » [2007, p. 11], à travers la périurbanisation, l'attraction exercée par les emplois et les services localisés en ville, les mutations économiques, sociales et culturelles [Perrier-Cornet, 2002 ; Sibertin-Blanc, 2005] et la tertiarisation de la structure d'emploi locale.

Précisons à présent, au vu de cette grille de lecture, ce que peuvent être les principales caractéristiques des trois territoires étudiés.

Le Chemillois est un territoire dans lequel les dynamiques démographiques, de création d'emploi, d'évolution du revenu médian de la population,... sont positives. L'intercommunalité s'est élargie au-delà des limites du canton de Chemillé, empiétant sur les cantons voisins de Vihiers et de Thouarcé. Le territoire est marqué par l'habitude de faire ensemble entre habitants à travers une très forte densité associative, et de coopératives issues du monde agricole. La problématique principale du territoire tient au maintien de dynamiques associatives dans les communes. Une autre problématique

relève de la transformation des communes à dominante agricole, qui sont rendues plus attractives par des coûts fonciers et immobiliers plus modiques.

Autour de Thouarcé, dans la C.C. des Coteaux du Layon les principaux enjeux relèvent de l'absence d'un pôle communal dominant à l'échelle du territoire intercommunal. Thouarcé, siège du canton éponyme et de l'intercommunalité est isolé des principaux axes de communications, au contraire d'autres communes de ce territoire. Les communes du nord sont dans l'orbite urbaine d'Angers. Les communes du sud-est de l'intercommunalité peinent quant à elle à maintenir leur population et leurs services. Cette distorsion indique un territoire morcelé, multipolarisé en interne, sis dans l'aire d'influence d'Angers (Carte 2), ce qui pose la question de son unité.

Enfin, l'avenir du Vihiersois est en suspens. Les élus des communes au Conseil de Communauté (de communes) s'interrogent ouvertement sur le devenir de la construction intercommunale. Des communes à l'ouest et au nord du canton de Vihiers ont rejoint d'autres intercommunalités. Ce territoire fait face à des problématiques d'éloignement des principaux pôles de formation et d'emplois, s'ajoutant au faible renouvellement des populations de quelques communes à dominante agricole. Le Vihiersois pose la question de polarisations extérieures au territoire.

## **2.2. Crises, compromis, transaction sociale.**

Ces trois territoires traversent donc une phase de « recomplexification sociale » [Gilbert, 2010]. Dans ce contexte de redistribution de l'espace, il nous semble intéressant de mobiliser le paradigme de la transaction sociale tel qu'il a été présenté par Maurice Blanc [2009]. Se référant aux relations entre *established* et *outsiders* chez Norbert Elias et aux travaux de l'Ecole de Chicago, il montre que le dépassement des conflits nés du changement s'opère grâce à des arrangements (*accommodation* chez MacKenzie [1925]). Ainsi, une habitante rencontrée au CS de Chemillé, installée depuis plusieurs années dans une petite commune du Chemillois, nous confiait qu'elle et son conjoint, -pourtant, lui, originaire de Chemillé-, sont encore désignés dans la commune comme « les jeunes qui habitent la maison de M.X » (le propriétaire précédent). Cette personne s'investit de manière forte dans la vie associative et culturelle du village, via l'organisation d'un festival. Elle est donc engagée dans un double processus de transaction : en tant qu'*outsider* avec les *établis*, mais aussi avec elle-même : le glissement d'une identité de « nouvelle arrivante » à un statut de « locale » s'effectue par l'investissement communautaire. On

retrouve des études similaires dans les travaux de Burnett [1996] ou Robinson et Gardner [2006]. Ce processus transactionnel est, comme le décrit Blanc, « provisoire et non formalisé ».

La transaction sociale peut s'élaborer dans les centres sociaux des territoires intercommunaux ruraux. Ils sont, nous l'avons vu, des lieux d'échanges mais aussi de construction de compromis transactionnels, où l'on tente de « tenir compte de la multiplicité des logiques en jeu » [Blanc, 2009], y compris dans la dimension territoriale, les logiques étant à la fois celle du territoire communautaire de projet et celles des différentes communes le composant. Par leur démarche de projet territorialisé, les centres sociaux voient et font apparaître des besoins non satisfaits sur le territoire et pas encore pris en compte par celui-ci. L'émergence de ces besoins déclenche une crise, au sens de questionnement, une remise en cause de l'existant qui ouvre la porte à une réponse par l'innovation sociale.

### **2.3. ...et du rôle possible de l'innovation sociale.**

La transaction sociale, définie par Rémy [1996], comme une trilogie « échange-négociation-imposition » doit en permanence « concilier les inconciliables », selon l'expression de Blanc. L'approche transactionnelle permet d'appréhender les tensions permanentes inhérentes aux innovations sociales : elles sont des expérimentations qui se développent en marge des institutions, ce qui les rend fragiles, puis, une fois imposées, elles s'institutionnalisent au risque de la « normalisation » [Foucault, 1975].

Dans leur étude sur le rôle de l'économie sociale face aux processus de dévitalisation territoriale et d'exclusion sociale [2010, p 41], Klein, Fontan, Tremblay, Saucier, Tremblay et Simard dégagent des éléments qui nous paraissent s'appliquer à l'innovation sociale telle qu'elle est pratiquée dans les centres sociaux intercommunaux ruraux. Ainsi :

#### **Encart 2. Définir l'innovation sociale à partir des besoins collectifs.**

« Parmi les différents rôles de l'économie sociale, de l'action communautaire et des acteurs qui s'y rattachent, le premier est sans doute celui d'identifier et d'exprimer publiquement les besoins de la collectivité, voire même des besoins nouveaux, dont les collectivités sont souvent peu conscientes [...] L'économie sociale fait apparaître un *besoin*. Par ailleurs, l'économie sociale constitue une base importante pour le lancement de projets dans des milieux locaux où les acteurs ont difficilement accès à d'autres

ressources sur lesquelles s'appuyer. Dans les premières étapes d'une initiative locale, l'économie sociale agit comme un incubateur permettant aux initiateurs des projets d'acquérir la reconnaissance nécessaire à la construction du leadership, ce qui permet à l'initiative d'évoluer et de susciter l'adhésion de la collectivité. Par la suite, elle agit comme une base pour le lancement de nouveaux projets et pour l'établissement de partenariats avec l'acteur public. Elle procure aussi aux acteurs la possibilité de réaliser diverses activités qui renforcent l'identité et le lien social en milieu local. De plus, les organisations rattachées à l'économie sociale agissent aussi comme intermédiaires avec d'autres acteurs. »

Klein, Fontan, Tremblay, Saucier, Tremblay et Simard [2010]

« Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale », Cahiers du CRISES, coll. « Études théoriques », no ET1002

La pérennisation, au cours de laquelle l'innovation n'est plus directement portée par le centre social, peut aboutir à la création d'emplois spécifiques ou à l'attribution de subsides liées à cette innovation. On voit alors que des enjeux structurels, des impératifs de gestion risquent d'émerger et d'interroger à terme la dimension innovante de l'action pérennisée.

L'innovation sociale telle qu'elle est portée par les centres sociaux constitue bel et bien une forme de transaction sociale. Le centre social conduit la phase expérimentale. Puis une période parfois ardue de négociations aboutit à la reconnaissance et à la consolidation de l'innovation, qui s'impose désormais puisque validée et acceptée par les acteurs (élus, partenaires économiques, associatifs, territoriaux ou étatiques, habitants).

### **Partie 3. Des innovations économiques et sociales... aux profits des territoires ?**

A l'instar de Saint-Germain [2011, p. 23], nous considérons que le centre social est un outil fondamental pour appréhender les métamorphoses des territoires, considérant que : « leur proximité avec le monde des élus locaux et la dimension de l'intérêt général de leur mission placent les centres sociaux dans une situation particulière au regard des politiques sociales publiques que souhaitent désormais développer les communautés de communes ». Dans ce contexte, quelles formes peut prendre l'articulation (nécessaire) entre les CS et les territoires qu'ils contribuent à animer et, le cas échéant, à faire vivre ?

#### **3.1. Le CS comme lieu de transaction collective vers des projets communautaires innovants.**

Pour résumer ce qui précède, le CS est un lieu qui :




- fait se rencontrer des besoins, des idées, des personnes, des institutions, des problématiques et des solutions,
- permet un processus de transaction collective, aboutissant à la construction d'outils communautaires.

Nous dressons l'hypothèse de projets communautaires facilités par les CS. Suivant cette hypothèse, les CS sont les promoteurs de réponses aux besoins des territoires nées de réflexions internes à leurs équipes. Ils peuvent aussi, à un autre niveau d'action, être les relais d'initiatives habitantes nées des constats de collectifs citoyens du territoire. Dans leur ouvrage *Rural social work* [2009], Cheers et Pugh démontrent que l'action sociale de proximité résulte autant de la création de projets aux bénéfiques des habitants que de la mise en place des conditions de réalisation de projets d'habitants. Ce second volet est le plus efficace à long terme, offrant de mobiliser les habitants dans des collectifs d'habitants-acteurs. L'institution d'action sociale -ici le CS- peut alors se vouer à des tâches plus contraignantes, et apporter des réponses à l'urgence sociale.

La capacité d'innovation des CS dans les territoires ruraux repose moins sur leur capacité à faire que sur leur faculté à encourager et à accompagner des projets nés hors d'eux : « faire faire ». L'exemple du guide des aires de jeu proposé dans le Chemillois est à ce titre significatif. Des mères de famille constatent qu'elles se rendent à Cholet pour changer d'aire de jeux ; émerge alors chez elles l'idée d'inventorier l'existant sur leur territoire. Elles se tournent vers le CS afin de savoir si celui-ci dispose d'une telle liste. Il leur est répondu que non mais ajoute que si, elles, habitantes du territoire, s'investissent dans la démarche d'identification, le CS imprimera et diffusera l'objet. Pour en faire la promotion, le CS a proposé une animation un samedi sur une aire de jeu, rassemblant pour l'occasion 270 personnes dans une commune relativement isolée du territoire.

Le « faire faire » permet de créer des synergies à l'échelle du territoire, et rend visibles : des équipements, une commune tout en valorisant l'intercommunalité, un collectif habitant s'étant auto-investit d'une mission... Si l'on suit la grille d'analyse proposée par Klein [2011] (Tableau 2), le CS réunit les conditions gagnantes des initiatives locales. Il assume un leadership et promeut les conditions d'émergence de leaderships citoyens -certains membres actifs des milieux associatifs occuperont par la suite des fonctions électives- ; il propose dans un territoire sa contribution à la gouvernance de projets collectifs.

**Tableau 2. Les « conditions gagnantes des initiatives locales »** selon [Klein, 2011, p. 183]

Leadership		1. L'existence d'un leadership socialement construit
		2. La capacité des leaders et des acteurs locaux de mobiliser une grande diversité de ressources aussi bien endogènes qu'exogènes et de les combiner
Gouvernance		3. L'existence d'instances et d'organisations qui permettent de régler localement les conflits entre les acteurs et d'apprendre à agir collectivement
		4. L'identification collective d'objectifs stratégiques destinés à utiliser (de façon créative) les programmes publics et autres structures d'appui au développement des collectivités
Territoire		5. La construction d'identités positives et d'une conscience territoriale, ce qui favorise l'engagement des acteurs avec leur communauté

### **3.2. Le CS comme porteur de la démarche d'innovation.**

Le CS est apte à se saisir de problématiques qui touchent l'action publique et/ou économique. Ainsi, lors du renouvellement du contrat enfance jeunesse<sup>4</sup> de la communauté de communes du Vihiersois Haut Layon en 2008, le comité de pilotage du CEJ a centré son diagnostic sur les questions liées à l'enfance, dégageant, outre des pistes plus classiques, l'hypothèse d'un besoin de modes de garde adaptés à des horaires atypiques. L'enquête de terrain conduite par le CS (auprès des assistantes maternelles, des mairies, de familles du territoire) a montré des situations compliquées (enfants de plus de 6 ans laissés seuls le matin avant l'école) et révélé des cas de renoncement à l'emploi en raison de difficultés de garde.

Le CS a été « naturellement » désigné comme porteur d'une étude de besoins, pour laquelle il a interrogé le tissu économique local. Ce travail s'est accompli en lien avec l'association « Etre Parent et Travailler », extérieure au territoire et a été rendu possible par l'obtention d'un financement LEADER correspondant à 3 heures supplémentaires par semaine pour une salariée du CS travaillant à temps partiel. En Novembre 2011, une rencontre avec des élus communautaires, des élus communaux, des associations, des familles concernées, des partenaires du champ de l'enfance et les deux plus gros employeurs locaux (hôpital et supermarché) a abouti à la validation du besoin par les acteurs du territoire, qui ont acté en commun d'une étude de faisabilité, toujours portée par le CS. Pour celle-ci, le panel d'employeurs s'est élargi (les 6 plus importants en nombre), les diverses solutions sont présentées et chiffrées ; la communauté de communes statuera

4 Contrat de 4 ans passé entre la Caisse d'Allocations Familiales pour améliorer la fonction d'accueil des – de 18 ans



fin Juin 2012 sur l'adoption ou pas d'un dispositif spécifique dont l'ingénierie initiale de projet sera encore financée par LEADER mais qui n'a pas vocation à être porté par le CS. On voit bien ici le rôle de catalyseur du CS : par son travail d'investigation du territoire, il suscite un travail d'échange qui débouche sur la formulation d'un besoin, puis, via la mobilisation de partenaires effectifs ou potentiels, négocie un projet d'action répondant à ce besoin.

Dans un autre domaine mais suivant le même cheminement, le CS de Chemillé a engagé une démarche de construction d'un groupement d'employeurs pour les salarié-e-s des services à la collectivité (périscolaire, accueil de loisirs, cantines...). L'objectif est d'améliorer la qualité d'emploi et de vie de personnes qui partagent entre plusieurs employeurs un travail pourtant souvent à temps partiel. Là encore, le CS déclenche les échanges et conduit les négociations.

Dernier exemple, la SCIC<sup>5</sup> Energies Partagées est créée à Chemillé en 2004. Elle associe la C.C. de la Région de Chemillé, le CS et des coopérateurs individuels pour engager une réflexion sur la production collective d'énergie à partir d'une source renouvelable. Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur un bâtiment communautaire confié au CS lors de sa rénovation.

### **3.3. Le CS, porteur de la culture de l'innovation dans l'intercommunalité.**

Innover toujours ou plutôt « une culture d'innovation sociale au service d'un projet de société » ? En ce sens, les CS impulsent des actions ponctuelles, concrètes, qui confortent le territoire dans sa dimension intercommunale et interterritoriale. A Chemillé, la construction du projet du centre social s'opère, entre autres, sous forme de débats thématiques localisés dans chacune des communes. Ils sont autant des affirmations de la pertinence et de la vivacité de l'échelle communautaire qu'une démonstration de l'ancrage du centre social en chaque lieu du territoire.

Le CS intercommunal du Vihiersois pose comme priorité le désenclavement des jeunes et leur ouverture sur le monde urbain (auto-organisation d'un voyage en Irlande consécutif à une enquête / animation, virée shopping/transports en commun à Nantes...). Il s'agit là

---

<sup>5</sup> Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) ont vu le jour suite à la loi du 17 juillet 2001. Le statut SCIC permet d'associer des acteurs aux intérêts parfois contradictoires, tels que les producteurs et les consommateurs, autour d'un projet commun de production de biens et services d'utilité sociale. Par ce rassemblement, elles dégagent des compromis gagnant-gagnant pour créer de la richesse et de l'emploi sur les territoires.

d' « armer » davantage ces jeunes et de leur permettre de se projeter à partir de leur territoire et non plus uniquement dans celui-ci. Dans ce cas, le CS vient en appui aux projets sociaux de l'intercommunalité. Le CS « rural », outil communautaire, est aussi un garant de la prise en compte des problématiques sociales à une échelle intercommunale<sup>6</sup>.

En contrepoint de l'innovation sociale, les CS jouent aussi aujourd'hui le rôle d'opérateurs de services publics. Ce qui peut générer des tensions et, tout au moins, engendrer des relations difficiles aux autorités publiques.

### **3.4. Une relation complexe aux autorités publiques...**

L'innovation sociale se caractérise par des conditions préalables et des étapes distinctes, qui doivent être comprises, admises et suivies d'effets par l'intervention publique. Par contre, si aucun réel effort n'est fait afin d'identifier et de faciliter cette innovation, les politiques publiques risquent de créer des barrières. Le levier potentiel d'innovation sociale est alors perdu. Dans le même temps, en cas de marginalisation des autorités publiques, les innovations sociales peineront à se réaliser complètement. Elles ne se traduiront donc pas en termes de bien-être pour les habitants [Adams et Hess, 2010].

Suivons l'exemple du Chemillois. Localement, la population tend à amalgamer les deux entités : associative, le CS, et politique, la C.C. de la Région de Chemillé. Toutes deux interviennent sur le même territoire et poursuivent un objectif commun : le bien-vivre et le bien-être de la population. Vu du CS, -qui est, rappelons-le, le lieu depuis lequel nous observons ici le territoire-, cette relation essentielle s'avère fragile et chacun des deux partenaires a conscience à la fois de sa nécessité et de sa fragilité. Ainsi, « de la part de la communauté de communes, il y a vraiment la volonté quand même de nous laisser de l'autonomie. Et nous de notre côté, on fait très attention (*rrire*) à ce que nos projets soient au minimum validés par la communauté de communes » [entretien du 20.12.2011 avec le Directeur du CS]. Les termes choisis révèlent toute la finesse du vivre-ensemble indispensable à l'interaction du social et du politique (« subtil », « une question de doigté », « une histoire extrêmement délicate »). Ils font également ressortir toute la précarité de cette co-construction : « ça tient c'que ça tient, ct' affaire là » dans laquelle la conflictualité n'est jamais bien loin (« quelquefois, ça peut fritter »).

Pour aller au-delà du cadre du Chemillois, les exemples de conflits entre CS et

---

6 D'ailleurs, le CS de Vihiers revendique un rôle d'alerte mais aussi didactique sur cette question

intercommunalités évoqués lors d'entretiens avec des directeurs de CS ruraux correspondent à des relations qui prennent la forme d'une défiance mutuelle. Les deux entités se placent alors dans des positions inconciliables : dynamique oppositionnelle d'un côté, refus de soutien financier et institutionnel de l'autre.

De telles crises surviennent pour différentes raisons :

- l'investissement du CS par des groupes jugés hostiles, outrageusement revendicatifs ou subversifs par les élus locaux, par exemple autour de questions environnementales ayant trait à l'agriculture ou à l'aménagement,
- l'intervention du CS sur des champs que l'intercommunalité assigne plutôt à d'autres structures qu'elle finance, par exemple dans le domaine culturel,
- des héritages de périodes précédentes et de conflits électoraux...

### **Conclusion : Une capacité d'innovation, aux risques de l'instrumentalisation ?**

Les dynamiques communautaires sont embryonnaires en France. Les équipes municipales incarnent encore, pour l'heure, la communauté et ses dynamiques, cela en raison principalement d'une démocratie qui reste représentative...

Nous l'avons vu, le centre social peut être un lieu de transaction sociale en territoire rural. Mais le principal creuset des transactions reste le conseil municipal ou intercommunal. Le centre social n'est pas encore un contrepouvoir autre que politique. Cela peut engendrer des confusions :

- la figure de l' élu communautaire se confondant régulièrement avec celle de militant associatif au sein d'un centre social, à qui s'adresse alors l'habitant dans sa demande ? Quelle « casquette » est mobilisée en priorité par son interlocuteur ?
- celle qui conduit des élus à considérer le centre social comme une boîte à idées, le seul endroit innovant en réponse aux problématiques sociales, parfois même économiques à l'exemple de groupements d'entrepreneurs ou de réflexions s'amorçant sur les horaires atypiques.

De façon générale, le centre social a un double rôle. Il est d'une part un instrument de traitement de la question sociale ; dans certains territoires ruraux il est même le principal instrument. D'autre part il est un vecteur d'innovation sociale à travers une démarche bottom-up communautaire puisque s'y retrouvent et travaillent ensemble : professionnels, bénévoles, habitants et élus.

C'est là l'apport essentiel de ce travail : examiner cette spécificité des centres sociaux dans un double contexte de mutation accélérée et traumatisante du monde rural (la fragmentation et la complexification des situations) et de progressive auto-saisine de la compétence sociale par les structures communales ou intercommunales. Reste une question en suspens, qui conditionne la capacité d'innovation des centres sociaux : comment peuvent-ils préserver leur dimension d'innovation-expérimentation sociale lorsqu'ils sont à la fois de plus en plus fortement sollicités pour du traitement social et de plus en plus dépendants (financièrement et en termes de facilitation d'action notamment) des collectivités territoriales au sein de, et avec lesquelles, ils oeuvrent ?

#### Bibliographie :

Adams D., Hess M., 2010, « Social Innovation and Why it has Policy Significance », *The Economic and Labour Relations Review*, Vol. 21 No. 2, Centre For Applied Economic Research & Industrial Relations Research Centre, pp. 139–156.

Bellemare G., Klein J.L., (dir.), 2011, *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, Presses de l'Université du Québec, Coll. « Innovation sociale », 198 p.

Blanc M., 2009, « La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique », *Pensée plurielle*, 2009/1 n°20, p. 25-36.

Bouchard C., 1999, « Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel ». Québec : Groupe de travail sur l'innovation sociale, 26 p.

Bouchard M.J., (dir.), 2011-a, *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Presses de l'Université du Québec, Coll. « Innovation sociale », 259 p.

Bouchard M.J., 2011-b, « Social innovation, an analytical grid for understanding the social economy: the example of the Québec housing sector », *Service Business*, 2012,

vol. 6, n°1, Springer Verlag online, Publié le 6 décembre 2011, pp. 47-59.

Burnett K.A., 1996, « Once an incomer, always an incomer ? », in P.Chapman et S.Lloyd, *Women and Access in Rural Areas*, Farnham, Surrey : Ashgate

Chapuis R., 2007, *Vers des campagnes citadines, le Doubs (1975-1985)*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 206 p.

Cheers B., Pugh R., 2009, *Rural social work. An international perspective*, Policy Press, 272 p.

Cloutier J., 2003, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », Cahiers du CRISES, coll. « Études théoriques », Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), no ET0314, 60 p.

Cohen A., 1982, *Belonging : Identity and Social Organisation in British Rural Cultures*, Manchester : Manchester University Press, 334 p

Cohen A., 1987, *Whalsay: Symbol, Segment and Boundary in a Shetland Island Community*, Manchester : Manchester University Press, 256 p

Dauphin S., Legat C., 2011, « Focus – Un centre social en milieu rural : l'expérience du territoire viennois », *Informations sociales* 2/2011 (n° 164), p. 97-99. [en ligne] : [www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-2-page-97.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-2-page-97.htm).

Del Casino V., 2009, *Social Geography : A Critical Introduction*, Wiley-Blackwell, 319 p

Dibié P., 2006, *Le village métamorphosé. Révolutions dans la France profonde*, Plon, coll. Terre Humaine, 405 p.

Donovan T., 2002, « Community, assimilation and the unfamiliar », *Philosophy and Rhetoric*, 35, 244-265

Elias N. et Scotson J., 1965, *The Established and the Outsiders. A Sociological Enquiry into Community Problems*, London: Frank Cass & Co, 240 p

FCSF (Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de France), 2000, *Charte fédérale des centres sociaux et socio-culturels de France*, Texte adopté par l'Assemblée générale d'Angers (17-18 juin 2000) [en ligne] : <http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Charte-des-centres-sociaux-et-socioculturels-de-France.pdf>

Fontan J.M., 2011, « Développement territorial et innovation sociale », in G. Bellemare & J.-L. Klein, (dir.), 2011, *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, pp. 17-42.

Foucault M., 1975, *Surveiller et Punir*, Gallimard, Paris, 360 p

Gilbert Y., 2010, « Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique », *Espaces et Sociétés*, 2010/3, n°143

Hervieu B., Viard J., 1996, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, Editions de L'Aube, 160 p.

IGAS-CGAAER, 2009, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Paris, La Documentation française, 218 p.

Klein J.L., Fontan J.M., Tremblay G., Saucier C., Tremblay P.A., Simard M., (coord.), 2010, « Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale », *Cahiers du CRISES*, coll. « Études théoriques », Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), no ET1002, 52 p.

Klein J.L., 2011, « Economie sociale et territoire en contexte de mondialisation. Le développement par l'initiative locale », in G. Bellemare & J.L. Klein, *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, Presses de l'Université du Québec, Coll. « Innovation sociale », pp. 175-194.

Lee D. et Newby H., 1983, *The Problem of Sociology*, London : Hutchinson, 380 p

Lévesque B., Lajeunesse-Crevier F., (dir.), 2005, *Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et politiques publiques*, Cahiers du CRISES, coll. « Études théoriques », Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), 72 p.

Lévesque B., 2008, « Le potentiel d'innovation et de transformation de l'économie sociale: quelques éléments de problématique », *Interações*, Campo Grande, vol. 9, n. 2, p. 191-216, jul./dez. 2008, pp. 191-216.

MacKenzie R.D., 1925, Trad. frçse : « L'approche écologique de l'étude de la communauté », in Y. Grafmeyer et I. Joseph (éds). *L'École de Chicago*. Paris : Aubier, 1984, p. 149-166.

Mairie Conseils Caisse des Dépôts, en partenariat avec la FCSF, 2011 (Octobre), *Le centre social intercommunal : un acteur collectif partenaire du projet de territoire*, Collection « Vie sociale et territoire », 116 p. ; [en ligne] : <http://www.localtis.fr/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCPublication/Publication&cid=1250262661697>.

Mairie Conseils Caisse des Dépôts, en partenariat avec la FCSF et la CNAF, 2009 (Mars), *Centre social et communautés de communes*, Compte rendu de la journée d'échanges « Quels partenariats et complémentarité entre le projet du centre social et l'initiative publique au profit de la vie sociale du territoire ? », Collection « Vie sociale et territoire », 49 p. ; [en ligne] : <http://www.localtis.fr/cs/BlobServerblobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs&blobkey=id&blobhere=1250154893012&blobheader=application%2Fpdf&blobnocache=true>

Moulaert F., Nussbaumer J., 2009, *La logique sociale du développement territorial*, Presses de l'Université du Québec, Coll. « Géographie Contemporaine », 153 p.

Nancy J-L, 2004, *La communauté désœuvrée*, édition revue et augmentée (1ère ed. 1986), Christian Bourgois, Paris, 292 p.

Panelli R., Welch R., 2005, « Why community ? Reading difference and similarity with community », *Environment and Planning*, vol. 37, pp. 1589-1611.

Perrier-Cornet P., 2002, « La dynamique des espaces ruraux dans la société française », pp. 35-51, in Sylvestre J-P. (dir.), *Agriculteurs, ruraux et citadins, les mutations des campagnes françaises*, Editions Educagri, Centre Régional Pédagogique de Bourgogne, 344 p.

Putnam R.D., 2000, *Bowling Alone*, Simon & Schuster Paperbacks, 541 p.

Remy, J., 1996, « La transaction, une méthode d'analyse : contribution à l'émergence d'un nouveau paradigme », *Environnement et société*, n°17, pp. 9-31.

Robinson V. et Gardner H., 2006, « Place matters : exploring the distinctiveness of racism in rural Wales » in S.Neal and J.Agyeman (eds), *The New Countryside : Ethnicity, Nation and Exclusion in Contemporary Rural Britain*, Bristol : The Policy Press, p 47-72

Rose G, 1997, "Performing inoperative community: the space and the resistance of some community projects", in *Geographies of Resistance* Eds K Pile, M Keith (Routledge, London) pp 184-202

Saint-Germain B., 2011, « Utilité sociale mais aussi utilité politique » in Mairie Conseils Caisse des Dépôts, en partenariat avec la FCSF, 2011 (Octobre), *Le centre social intercommunal : un acteur collectif partenaire du projet de territoire*, 116 p.

Secomb L., 2000, "Fractured community", *Hypatia*, 15, pp. 133-150.

Sencébé Y., Lépicié D., 2007, « Migrations résidentielles de l'urbain vers le rural en France : différenciation sociale des profils et ségrégation spatiale », *EspacesTemps.net*, Textuel, 10.05.2007 ; <http://espacestemp.net/document2270.html>

Sibertin-Blanc M., 2005, « Chapitre 26 : Offre culturelle et brouillage des frontières urbain/périurbain/rural », pp. 353-360, in Arlaud S., Jean Y., Royoux D. (dir.), *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espace et Territoires, 506 p.



Vieille T., 2008, *Le Centre social et la Lutte contre la reproduction de la pauvreté*, Les Presses du Midi, 172 p.

Woods M., 2010, *Rural*, Routledge, Coll. "Key Ideas in Geography", 352 p.

Young I.M., 1990, "The ideal of community and the politics of difference", in *Feminism/Postmodernism*, Ed. L Nicholson (Routledge, New York), pp. 300-323.